


Numéro 35

Jeudi 6 août 2019

Au menu :

 **Les rappels et actualités**

La météo

Les besoins en eau des cultures et nos conseils

Les mesures de restriction

Conseil collectif rédigé à partir du réseau d'observations de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France en parcelles et des données météorologiques de Météo-France.

Document rédigé par :

Ronan OLIVO
01 64 79 31 15

Service Environnement
19 rue d'Anjou-75008 PARIS
Tél : 01.39.23.42.00
E-mail : environnement@idf.chambagri.fr
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



Les rappels et actualités

URGENT : secteur Fusain :

Au vu de la situation sur le secteur du Fusain (coefficient de 0,53 et situation de crise), merci de faire connaître votre situation par rapport à votre quota d'eau, par mail à : ronan.olivo@idf.chambagri.fr

URGENT : Relevés index nappe de Champigny :

Pour ceux qui ne l'ont pas fait, transmettez rapidement vos index de compteur mensuel à : ronan.olivo@idf.chambagri.fr

Redevance Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) 2019 :

Qui paye la redevance ?

Toute personne physique ou morale, publique ou privée prélevant sur la ressource en eau.

Comment est calculée la redevance ?

$$\text{Redevance} = \text{Assiette (m}^3\text{)} \times \text{Taux appliqué (centimes €/m}^3\text{)}$$

Avec :

- **Assiette = volume d'eau prélevé pendant l'année, mesuré par un compteur d'eau.**

En cas d'impossibilité avérée, pour des raisons techniques ou financières d'installer un dispositif de mesure de l'eau prélevée, le redevable doit en informer l'agence de l'eau avant le 31 décembre.

Vous devez procéder à une remise à neuf ou à un diagnostic de fonctionnement de vos dispositifs de mesure par un organisme habilité : soit 9 ans après la dernière remise en état d'origine ou à neuf, soit sept ans après le dernier diagnostic.

- **Taux de la redevance du 11^e programme (2019-2024) :**

Taux pour l'irrigation (**hors gravitaire**) :

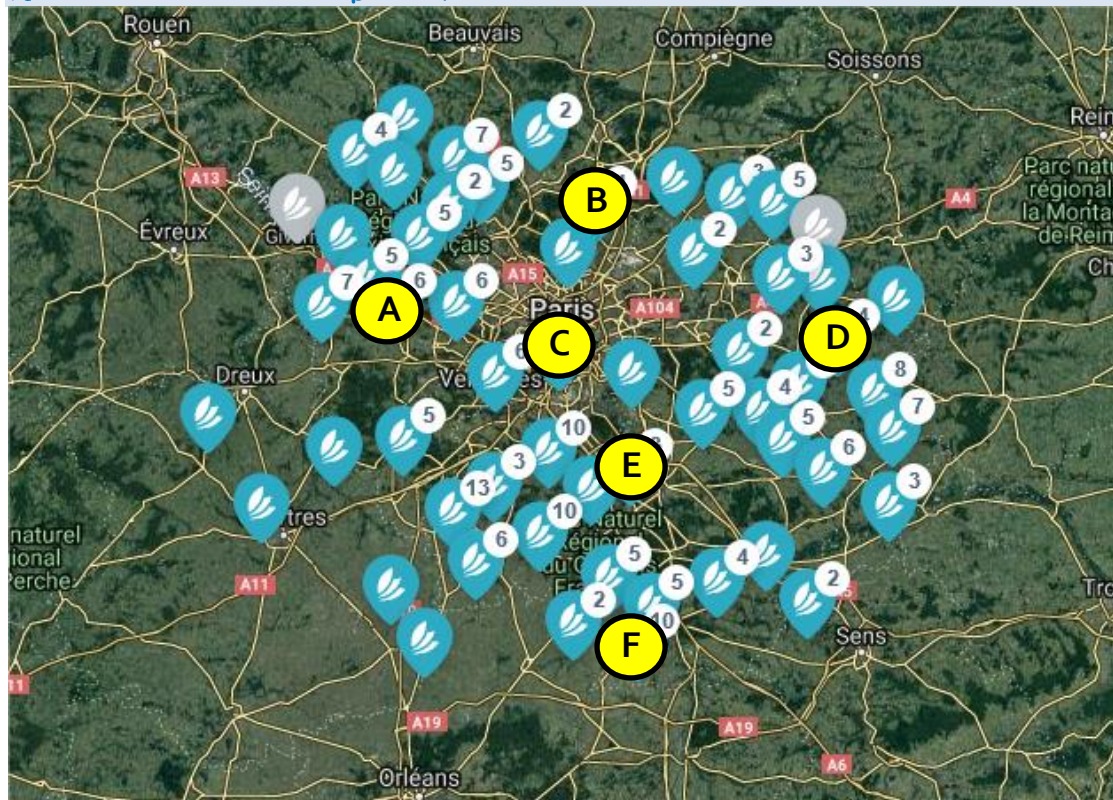
| | Hors ZRE | ZRE* |
|---------------------|----------|------|
| Eaux souterraines | 2,75 | 3,5 |
| Eaux superficielles | 1,9 | |

Taux pour l'irrigation (**gravitaire**) :

| | Hors ZRE | ZRE* |
|---------------------|----------|------|
| Eaux souterraines | 0,18 | 0,2 |
| Eaux superficielles | 0,14 | |

*ZRE = zones de répartition des eaux : zones définies par arrêté préfectoral et caractérisées par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins.

Réseau de stations météo Sencrop :



| Points de référence pris en exemple sur la carte | Commune | Pluviométrie des 6-7 août (mm) |
|--|------------------------|--------------------------------|
| A | Mareil-le-Guillon (78) | 9,4 |
| B | Louvres (95) | 15,7 |
| C | Wissous (91) | 11,2 |
| D | Leudon-en-Brie (77) | 14,2 |
| E | Villiers-en-Bière (77) | 10,7 |
| F | Château-Landon (77) | 3,3 |

De manière générale, le sud de la Seine-et-Marne a été moins arrosé que les autres secteurs, comme le montre le cumul de pluie sur la station Sencrop de Château-Landon.

Prévisions sur les 10 prochains jours :

- Arrivée d'une dépression demain vendredi 9 août puis lundi 12 août. Temps instable (voire orageux vendredi) de manière générale.
- Températures maximales de 22 à 31°C.
- ETP attendus de l'ordre de 3 à 6 mm/j.

Les besoins en eau des cultures et nos conseils

Suivi des tensiomètres :

Le suivi des tensiomètres installés dans certaines parcelles doit être au minimum tous les 2-3 jours, à la même heure. Les seuils de déclenchement sont lorsque 2 sondes sur 3 atteignent :

| Sondes de type Watermark à | 30 cm | 60 cm |
|----------------------------|-------|---------|
| Betteraves | 100 | 60 à 80 |
| Maïs | 80 | 60 à 80 |
| Pomme de Terre | 70 | 40 |

Coefficient cultural des cultures :

Le coefficient Kc dépend de la culture et de son stade. Le tableau ci-dessous donne les valeurs de ce coefficient pour les cultures susceptibles d'être irriguées d'ici le prochain Irriplaine, avec une ETP de 5 mm/j.

| Culture | Stade | Coef. Cultural Kc | Besoins : ETM (mm/j) | Besoins hebdo (mm) | Nb de jours pour un apport de 25 mm |
|------------------------|--|-------------------|----------------------|--------------------|-------------------------------------|
| Betteraves | Recouvrement à maturité | 1 | 5 | 35 | 5 |
| Haricots et Flageolets | Maturation des gousses | 1,2 | 6 | 42 | 4 |
| Maïs | Floraison à floraison + 3 semaines | 1,2 | 6 | 42 | 4 |
| | Grain Laiteux | 0,9 | 4,5 | 32 | 6 |
| Oignons | Pleine bulbaison | 1,1 | 5,5 | 39 | 5 |
| | Etalement de la plante | 0,7 | 3,5 | 25 | 7 |
| P de Terre | Recouvrement total | 1,1 | 5,3 | 37 | 5 |
| | Début sénescence | 0,8 | 4 | 28 | 6 |
| Tournesol | Bouton 3 cm | 0,5 | 2,5 | 18 | 10 |
| | Début Floraison à fin floraison | 1,2 | 6 | 42 | 4 |
| | Fin floraison à début floraison + 40 jours | 1 | 5 | 35 | 5 |
| Soja | Graines remplissant gousses | 0,9 | 4,5 | 32 | 6 |

ETM = EvapoTranspiration Maximale de la culture à un stade donné

Suivi des sondes capacitives :

Sur pomme de terre

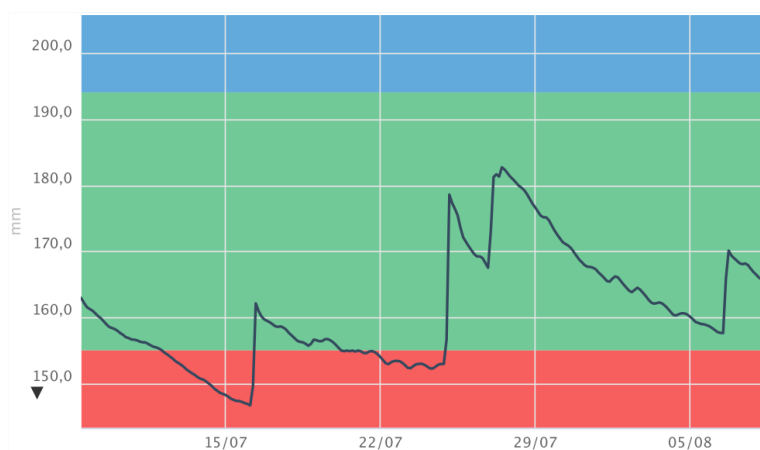
Secteur Nord (77 et 95)

N° sonde : ca_idf_47

Sol de la parcelle : limon argileux

Commune : Louvres

Analyse : La pluie a permis de repousser l'irrigation de quelques jours. En l'absence de pluie efficace vendredi et lundi, refaire un tour d'eau dès mardi sur cette parcelle et favoriser un apport régulier de 30 mm hebdomadaire.



Sur pomme de terre

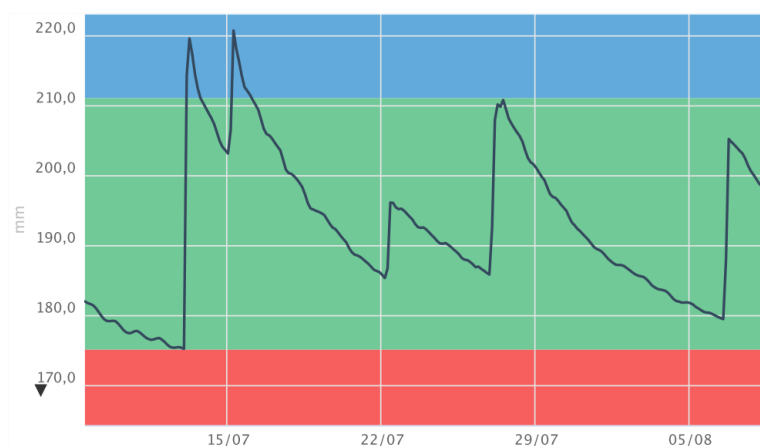
Secteur Centre (77)

N° sonde : ca_idf_24

Sol de la parcelle : limon

Commune : Crèvecœur-en-Brie

Analyse : La consommation est régulière. Poursuivre sur des apports de 30 mm tous les 7 jours en l'absence de pluie significative.



Sur maïs

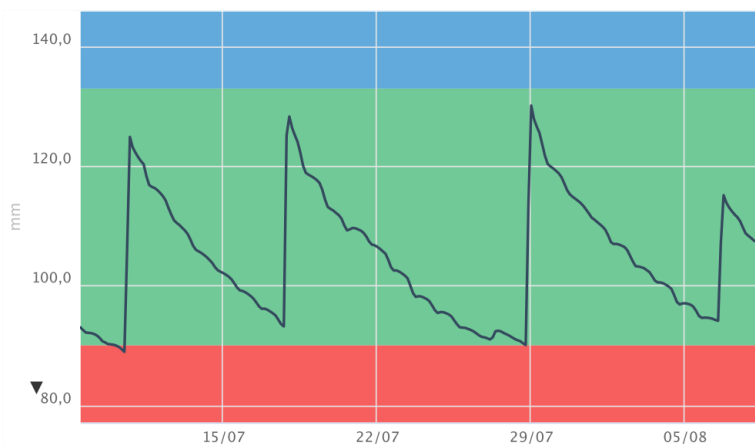
Secteur Ouest (91)

N° sonde : ca_idf_8

Sol de la parcelle : sable limoneux

Commune : Auvernaux

Analyse : La pluie a permis de repousser l'irrigation de quelques jours. En l'absence de pluie efficace vendredi et lundi, refaire un tour d'eau en milieu de semaine prochaine, en favorisant des apports de 35 mm maximum à un rythme hebdomadaire.



Sur maïs

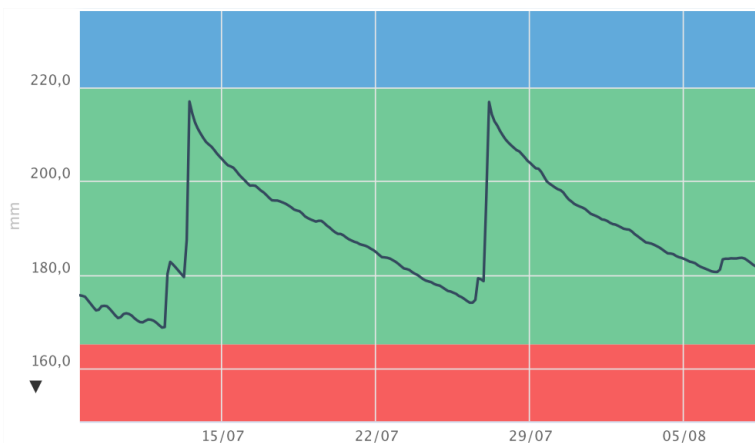
Secteur Centre (77)

N° sonde : ca_idf_34

Sol de la parcelle : limon

Commune : Vaudoy en Brie

Analyse : La pluie a permis de stagner l'humidité du sol. L'irrigation profite aux horizons superficiels jusqu'à 35 mm. En l'absence de pluie efficace vendredi et lundi, refaire un tour d'eau en milieu de semaine prochaine, en favorisant des apports de 35 mm tous les 10 jours.



Sur betterave

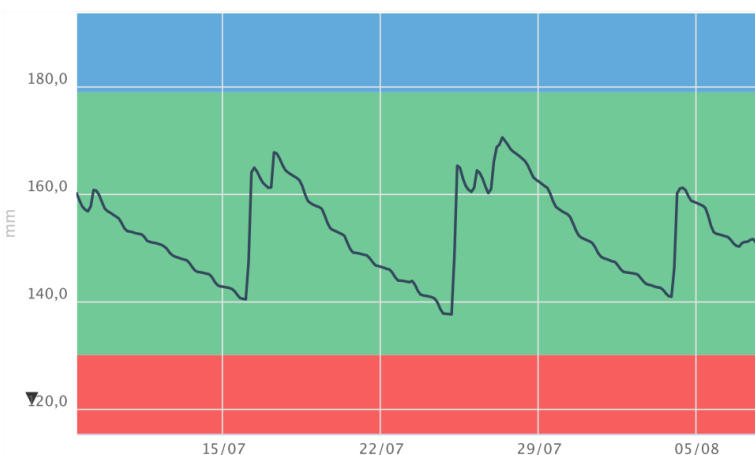
Secteur Sud (77)

N° sonde : ca_idf_17

Sol de la parcelle : argilo-calcaire

Commune : Darvault

Analyse : Pas de pluie efficace observée. Rester sur des apports de 30 mm tous les 10 jours sur cette parcelle.



Sur betterave

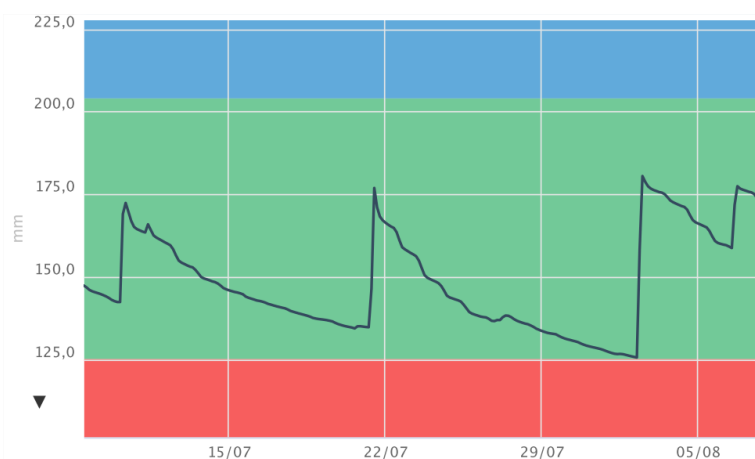
Secteur Ouest (78)

N° sonde : ca_idf_41

Sol de la parcelle : limon argileux

Commune : Richarville

Analyse : La pluie efficace survenue suite au dernier tour d'eau a permis de maintenir l'humidité des horizons superficiels. La culture, elle, puise en profondeur. Favoriser des apports de 35 mm hebdomadaires.



Sur haricots verts

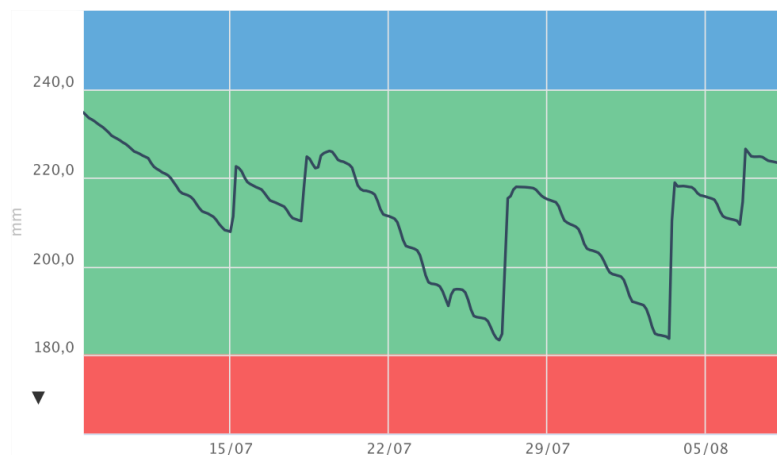
Secteur Nord (77 et 95)

N° sonde : ca_idf_22

Sol de la parcelle : limon

Commune : Vincy Manœuvre

Analyse : La culture puise en profondeur, mais les apports (pluie et irrigation) profitent à l'ensemble des horizons. Poursuivre sur ce rythme d'irrigation en l'absence de pluie efficace.



Nos conseils en l'absence de nouvelles pluies supérieures à 10 mm :

Décaler l'irrigation d'une journée par tranche de 4 mm de pluie.

Pommes de terre :

Favoriser :

- Un apport de 30 mm en sols moyens ;
- Un apport de 35 mm en sols profonds. Au-delà de 35 mm, il y a risque de perte d'eau et dégradation des sols.

Maïs :

Pour les maïs les plus avancés, au stade floraison, période de sensibilité maximale au stress hydrique, se caler sur :

- En terres superficielles, un rythme d'apports de 30 mm tous les 6 à 7 jours ;
- En terres moyennes, un rythme d'apports de 30 à 35 mm hebdomadaires ;
- En terres profondes, un rythme d'apports de 35 mm hebdomadaires.

Betteraves :

- En terres superficielles, rester sur des apports de l'ordre de 30 mm hebdomadaires ;
- En terres moyennes, se baser sur une cadence de 30 à 35 mm hebdomadaire ;
- En terres profondes, se stabiliser sur un apport de 35 mm hebdomadaire.

Haricots :

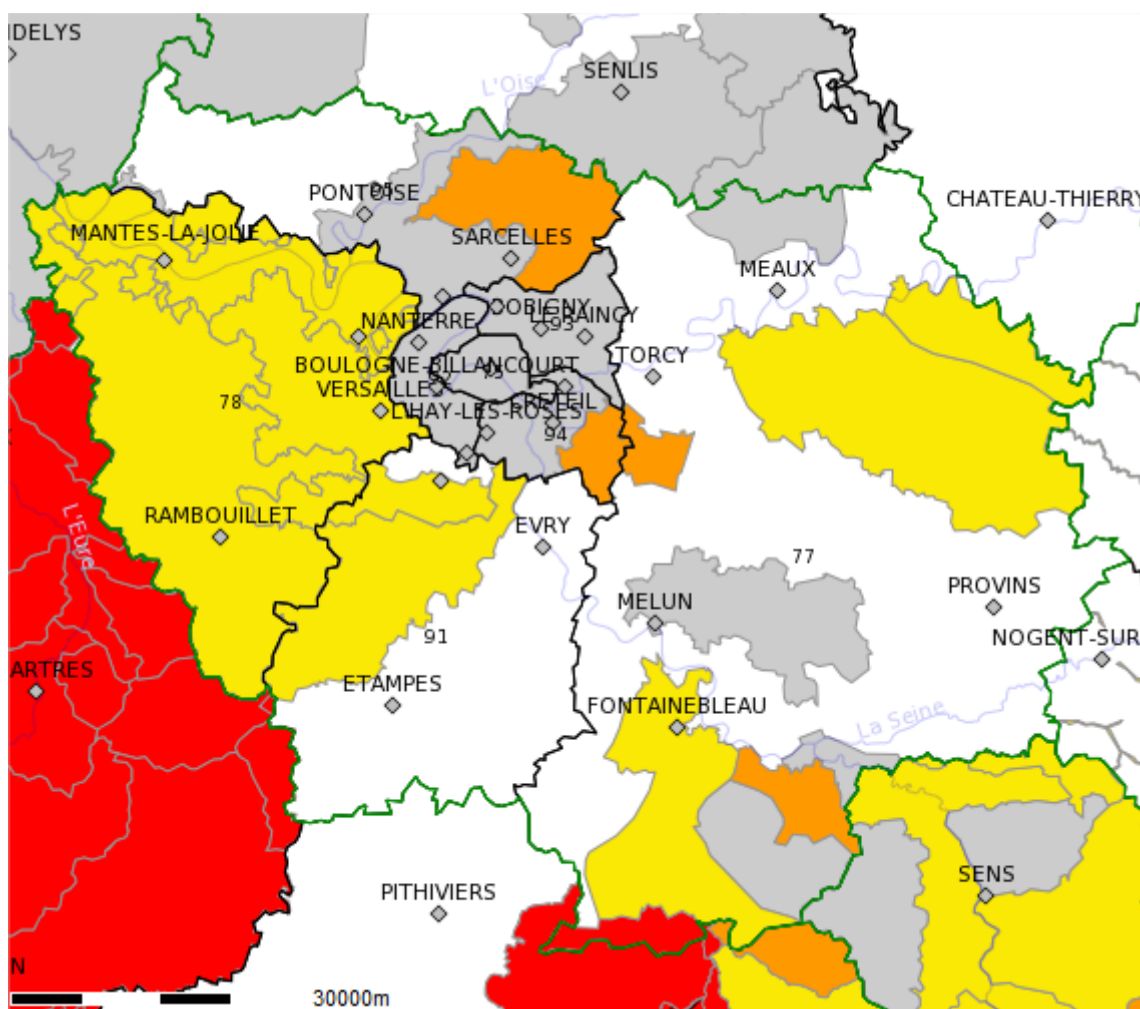
La période allant du début floraison au grossissement des gousses correspond à la sensibilité maximale vis à vis d'un stress hydrique. L'important est d'anticiper sur les besoins de manière à ne jamais épuiser la réserve par des passages de 20 mm.

Tournesol

Les tournesols sont en floraison. Attendre la fin floraison avant de décider d'un passage.

Les mesures de restriction

Carte des restrictions en Ile de France :



Carte des restrictions en Ile de France (source : propluvia)

Les mesures de restriction en cours sont maintenues.

Les arrêtés préfectoraux sont disponibles sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>, avec la liste des communes par secteur.

Mesures de restrictions pour l'irrigation :

| Secteur | Département | Niveau de restriction | Mesures de restriction |
|---------|-------------|-----------------------|--|
| Fusin | 77 (et 45) | Crise | - Interdiction de prélever de samedi 8h à lundi 8h - Possibilité de fractionnement par 12 h sur demande motivée pour un total de 48 heures hebdomadaires : interdiction 4 fois de 8h à 20h. - Mesures spécifiques pour les forages impactant très fortement le débit du Fusain : interdiction de prélever pour les forages de priorité 1 et priorité 2 |

| Secteur | Département | Niveau de restriction | Mesures de restriction |
|---|-------------|-------------------------|--|
| - Réveillon - Orvanne | 77 | Alerte renforcée | <u>Grandes cultures :</u> - Rivières et leurs lits majeurs : interdit - Forages : interdit de 12 à 20h et de vendredi 8h à dimanche 20h <u>Cultures légumières et maraîchères y compris pommes de terre, horticulture, pépinière :</u> - Rivières et leurs lits majeurs : interdit entre 8h et 20h - Forages : autorisé |
| Partie Est du Val de Marne (zone 2a) | 94 | Alerte renforcée | <u>Cultures légumières et maraîchères y compris pommes de terre, horticulture, pépinière et culture de gazon :</u> Interdit entre 8h et 20h |
| Plaine de France et du Parisis | 95 | Alerte renforcée | <u>Grandes cultures :</u> Interdit de 10h à 20h et totalement les samedi et dimanche <u>Cultures légumières et maraîchères de plein champ :</u> Rivière et nappe d'accompagnement : interdit entre 10h et 20h <u>Cultures sous serres :</u> Autorisé |
| - Petit Morin - Grand Morin - Loing | 77 | Alerte | <u>Grandes cultures :</u> - Rivières et leurs lits majeurs : interdit entre 12 h et 20h et le dimanche de 8h à 20h - Forages : interdit de 12 à 20h et le dimanche de 8h à 20h <u>Cultures légumières et maraîchères y compris pommes de terre, horticulture, pépinière :</u> Information et sensibilisation aux économies d'eau |
| Ensemble du département des Yvelines | 78 | Alerte | <u>Grandes cultures :</u> Interdit de 8h à 20h <u>Horticulture, Pépinières en container, cultures maraîchères et aromatiques :</u> - Plafonnement à 30 m ³ /ha/jour pour l'horticulture - Plafonnement à 70 m ³ /ha/jour pour cultures maraîchères et aromatiques - Goutte à goutte autorisé <u>Cultures fruitières, Pommes de terre, Pépinières de plein champ et culture de gazon :</u> - Interdit de 10h à 18h - Goutte à goutte autorisé |
| Orge-Yvette | 91 | Alerte | <u>Grandes cultures :</u> Interdit de 10h à 18h et totalement le dimanche <u>Cultures légumières et maraîchères, horticulture, pépinières, plantes aromatiques et médicinales :</u> autorisé |